

## Air Liquide lance une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Air Liquide annonce une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés éligibles des sociétés du Groupe adhérentes au Plan d'Épargne France (PE France) ou au Plan d'Épargne Groupe International (PEGI), ainsi qu'aux préretraités et aux retraités ayant conservé des avoirs dans le PE France.

Cette opération, qui s'inscrit dans la politique de développement de l'actionariat salarié du Groupe, couvrira plus de soixante-dix pays, sous réserve de l'obtention des autorisations requises dans certains de ces pays. Air Liquide souhaite ainsi renforcer le lien existant avec ses collaborateurs et les associer de façon encore plus étroite et durable au développement et aux résultats du Groupe.

Le prix de souscription des actions a été fixé à 77,18 euros, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Air Liquide constatés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 16 mars 2016, jour de la décision du Président-Directeur Général ayant arrêté de manière définitive les dates de la période de souscription et le prix de souscription, diminué d'une décote de 20 % et arrondi au centième d'euro supérieur. Ce prix n'est pas applicable à l'opération mise en œuvre aux États-Unis, où un prix a été fixé compte tenu de la réglementation locale applicable.

L'opération portera sur un nombre maximum de 1 000 000 d'actions de 5,50 euros de valeur nominale chacune, soit un montant nominal maximum de 5 500 000 euros.

La période de souscription aura lieu du 21 mars 2016 au 31 mars 2016 à minuit, heure de Paris.

Les nouvelles actions seront immédiatement assimilées aux actions anciennes et bénéficieront des mêmes droits. En particulier, elles donneront droit à toute distribution de dividende dont le paiement serait décidé postérieurement à leur création. L'admission de ces actions aux négociations sur le marché Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0000120073) sera demandée dans les meilleurs délais après la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Les nouvelles actions seront inscrites en compte nominatif pur et bloquées pendant 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus par les réglementations applicables en France et dans les pays participants.

### **Mention spécifique pour l'international**

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Air Liquide. Dans les pays où la réglementation applicable requiert l'obtention d'autorisations ou la réalisation de formalités de dépôt, d'information ou autres, les salariés concernés ne pourront souscrire à l'offre que si les autorisations sont obtenues ou les démarches achevées dans les délais requis.

Les titres décrits dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux États-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission et ne peuvent être offerts ou cédés aux États-Unis que dans le cadre d'opérations qui ne requièrent pas d'enregistrement au titre du Securities Act des États-Unis de 1933.

*Ce communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (5°) et 212-5 (6°) du règlement général de l'AMF et de l'article 14 de l'instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005, diffusé sous forme de communiqué conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF.*

## CONTACTS

### Direction de la Communication

Annie Fournier  
+33 (0)1 40 62 51 31  
Caroline Philips  
+33 (0)1 40 62 50 84

### Service actionnaires

Patrick Renard  
+33 (0)1 40 62 51 86  
Romain Boizette  
+33 (0)1 40 62 53 61

### Relations Investisseurs

Aude Rodriguez  
+33 (0)1 40 62 57 08  
Erin Sarret  
+33 (0)1 40 62 57 37  
Louis Laffont  
+33 (0)1 40 62 57 18

---

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide est présent dans 80 pays avec plus de 50 000 collaborateurs et sert plus de 2 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902. L'ambition d'Air Liquide est d'être le leader dans son industrie, en étant performant sur le long terme et en agissant de façon responsable.

Pour Air Liquide, ce sont les idées qui créent de la valeur sur le long terme. L'engagement et l'inventivité permanente des collaborateurs du Groupe sont au cœur de son développement.

Air Liquide anticipe les enjeux majeurs de ses marchés, investit à l'échelle locale et mondiale et propose des solutions de haute qualité à ses clients, ses patients, et à la communauté scientifique.

Le Groupe s'appuie sur sa compétitivité opérationnelle, ses investissements ciblés dans les marchés en croissance et l'innovation pour réaliser une croissance rentable dans la durée.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 16,4 milliards d'euros en 2015. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et est membre des indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.